



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 93875

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés que rencontrent les personnes malvoyantes qui souhaitent entrer en contact avec leur famille et leurs proches en utilisant le téléphone de leur chambre lors de leur séjour à l'hôpital. De nombreuses personnes malvoyantes sont hospitalisées chaque année soit dans des services d'ophtalmologie, soit bien sûr dans tout autre de service. La majorité d'entre elles, le plus souvent très âgées, ne disposent, pour contacter leurs proches, que du téléphone de leur chambre. Or ces téléphones, de modèle standard, ont des claviers dont les touches sont difficilement identifiables pour un patient présentant un handicap visuel marqué. Elle lui demande quelles dispositions elle entend prendre afin de faciliter l'utilisation du téléphone dans les hôpitaux publics. Chaque hôpital pourrait, par exemple, disposer d'une dizaine de téléphones à larges touches et les mettre, sur demande, à disposition des personnes malvoyantes.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée de la santé consciente des difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes hospitalisées pour utiliser le téléphone, rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose une obligation de mise en accessibilité concernant les établissements de santé d'ici à 2015. Le plan handicap visuel 2008-2011 prévoit que les chefs des établissements de santé doivent veiller à la mise en application d'une démarche qualité qui implique une meilleure accessibilité de leur établissement. Ceci passe notamment par la mise à disposition de téléphones adaptés au handicap de l'utilisateur de l'établissement de santé (téléphones à larges touches, par exemple).

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93875

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12631

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2885